

**COMITÉ EXÉCUTIF****RÉSOLUTION 2018-7-CEX-R-38*****Modification de la Politique de lutte contre le tabagisme de l'Université du Québec***

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2018-7-CEX tenue à l'Université le **26 septembre 2018**.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le paragraphe f) de l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU la résolution 2017-8-CEX-R-41 du Comité exécutif, en date du 8 novembre 2017, à l'effet d'adopter la *Politique de lutte contre le tabagisme* de l'Université du Québec;

VU l'initiative du législateur fédéral à l'effet de légaliser l'accès au cannabis qui incite l'Université à adopter des dispositions spécifiques afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire sans fumée et interdire la consommation de cannabis sous quelque forme que ce soit dans ses installations et sur ses terrains;

VU le cadre juridique auquel est soumis la *Politique de lutte contre le tabagisme de l'Université du Québec*, laquelle politique est désormais désignée sous le nom de *Politique pour un environnement sans fumée* :

- la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, adoptée en novembre 2015;
- la Loi concernant la lutte contre le tabagisme;
- la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Loi sur le cannabis;
- le Code criminel;

ainsi qu'à toute autre loi du Québec, loi fédérale applicable au Québec ou règlement pris en application d'une telle loi et auquel l'Université doit se soumettre;

VU le projet de *Politique pour un environnement sans fumée* qui tient compte du cadre juridique précité;

Sur la proposition de M. Jean-Pierre Ouellet,  
appuyée par M. Pierre R. Dumouchel,

**IL EST RÉSOLU :**

D'approuver les changements apportés à la *Politique de lutte contre le tabagisme* de l'Université du Québec, qui devient la *Politique pour un environnement sans fumée*, et ce, conformément au projet de modification joint à l'avis d'inscription.

**ADOPTÉE**

Original signé par :

Martin Hudon  
Secrétaire général par intérim